

REPUBLIQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE GAP****Le vingt-cinq juin deux mille vingt et un à 18h15,**

Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni au Quattro, après convocation légale, sous la présidence de M. Roger DIDIER .

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 35
DATE DE LA CONVOCATION	18/06/2021
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	02/07/2021

OBJET :**Remises gracieuses suite à enlèvement de véhicules****Étaient présents :**

M. Roger DIDIER , Mme Maryvonne GRENIER , M. Olivier PAUCHON , Mme Rolande LESBROS , M. Jérôme MAZET , Mme Paskale ROUGON , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Catherine ASSO , M. Cédryc AUGUSTE , M. Daniel GALLAND , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Martine BOUCHARDY , M. Vincent MEDILI , Mme Françoise DUSSERRE , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , Mme Mélissa FOULQUE , Mme Chiara GENTY , M. Alexandre MOUGIN , Mme Evelyne COLONNA , M. Fabien VALERO , Mme Sabrina CAL , M. Bruno PATRON , M. Alain BLANC , M. Eric MONTROYA , Mme Christiane BAR , Mme Charlotte KUENTZ , M. Eric GARCIN , Mme Pimprenelle BUTZBACH , M. Michel BILLAUD

Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

M. Richard GAZIGUIAN procuration à M. Cédryc AUGUSTE, M. Gil SILVESTRI procuration à Mme Maryvonne GRENIER, M. Christophe PIERREL procuration à Mme Charlotte KUENTZ, Mme Isabelle DAVID procuration à M. Eric GARCIN, M. Nicolas GEIGER procuration à Mme Pimprenelle BUTZBACH, Mme Marie-José ALLEMAND procuration à M. Michel BILLAUD

Absent(s) :

Mme Solène FOREST, Mme Pauline FRABOULET

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Joël REYNIER, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

- 1) Proposition de remise gracieuse pour M. Hassan ALIZIER pour un montant de 747,60 €

Le 27 Janvier 2020, le véhicule de M. Hassan ALIZIER, stationné sur le parking des HLM de Beauregard, a été placé en fourrière pour un stationnement abusif de plus de 7 jours par le Commissariat de Police.

Par courrier en date du 12 Mars 2020, le Centre Médical Rhône Azur indique que M. ALIZIER était hospitalisé à ce moment-là et donc dans l'impossibilité de déplacer ce véhicule.

De plus, cette personne a un revenu mensuel très faible et ces frais grèvent lourdement son budget.

- 2) Proposition de remise gracieuse de Mme Michèle CURETTI pour un montant de 645,75 €

Le lundi 24 Janvier 2020, le véhicule de Mme Michèle CURETTI, stationné sur le parking de la Place Saint-Arnoux, a été placé en fourrière pour un stationnement abusif de plus de 7 jours.

Par courrier en date du 25 Février 2021, Mme PALLUAUD, Mandataire judiciaire, Protection des majeurs, de l'UDAF du Var, nous indique que Madame CURETTI est placée sous curatelle renforcée depuis le 30 Octobre 2017, suivie par l'UDAF de Gap jusqu'en Octobre 2020.

C'est durant cette période que Mme CURETTI aurait fait l'acquisition de ce véhicule.

Mme Curetti vit en EHPAD à Toulon depuis octobre 2020.

L'enquête sociale, diligentée par le CCAS, a confirmé le bien-fondé de cette requête.

- 3) Proposition de remise gracieuse de M. Ilir KUQI pour un montant de 142,42 €

Le 02 Mars 2021, le véhicule de M. Ilir KUQI, stationné rue Ernest Cézanne, a été placé en fourrière pour un stationnement gênant par arrêté municipal concernant les travaux du parking de la Providence, par les Policiers Municipaux.

Par courrier en date du 16 Mars 2021, M. Gilardeau-Truffinet, Maire de Veynes, nous indique que M. Ilir KUQI était hospitalisé à ce moment-là et donc dans l'impossibilité de déplacer son véhicule.

Décision :

Sur l'avis favorable de la Commission des Finances du 16 Juin 2021, il est proposé :

Article 1 : d'accorder la remise gracieuse des frais d'enlèvement du véhicule de M. Hassan ALIZIER pour un montant de 747,60 €.

Article 2 : d'accorder la remise gracieuse des frais d'enlèvement du véhicule de Mme Michèle CURETTI pour un montant de 645,75 €.

Article 3 : d'accorder la remise gracieuse des frais d'enlèvement du véhicule de M. Ilir KUQI pour un montant de 142,42 €.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 41

Le Maire-Adjoint

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. PHILIP', written over a faint circular stamp.

Pierre PHILIP

Transmis en Préfecture le : - 6 JUIL. 2021

Affiché ou publié le : - 6 JUIL. 2021